

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

<u>Soixante-quatorzième session</u> Brazzaville, République du Congo, 26-30 août 2024

ACCRÉDITATION D'ACTEURS RÉGIONAUX NON ÉTATIQUES N'ENTRETENANT PAS DE RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS POUR QU'ILS PUISSENT PARTICIPER AUX SESSIONS DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR L'AFRIQUE

Le Comité régional de l'Afrique,

Ayant examiné le rapport établi par le Secrétariat sur l'accréditation des acteurs non étatiques régionaux n'entretenant pas de relations officielles avec l'OMS pour qu'ils puissent participer aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique et ayant pris note dudit rapport qui est présenté sous forme d'Annexe 1 du Document AFR/RC74/2,

A décidé :

- d'approuver l'accréditation des six acteurs non étatiques régionaux recommandés par le Sous-Comité du Programme pour qu'ils puissent participer aux sessions du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, à savoir African Forum for Research and Education in Health (AFREhealth); Africa Health Budget Network (AHBN); The Alliance for International Medical Action (ALIMA); Children's Investment Fund Foundation (CIFF); le Réseau africain de recherche sur les médias et le paludisme (AMMREN); et Speak Up Africa; et
- 2) de reporter la décision concernant la demande présentée par la Fédération internationale pour la planification familiale Région de l'hémisphère ouest (IPPFWHR) à sa soixante-quinzième session.